

L'Aire

Revitalisation du cours d'eau de l'Aire



ALIRE :
Fiche-rivière N° 5, L'Aire

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

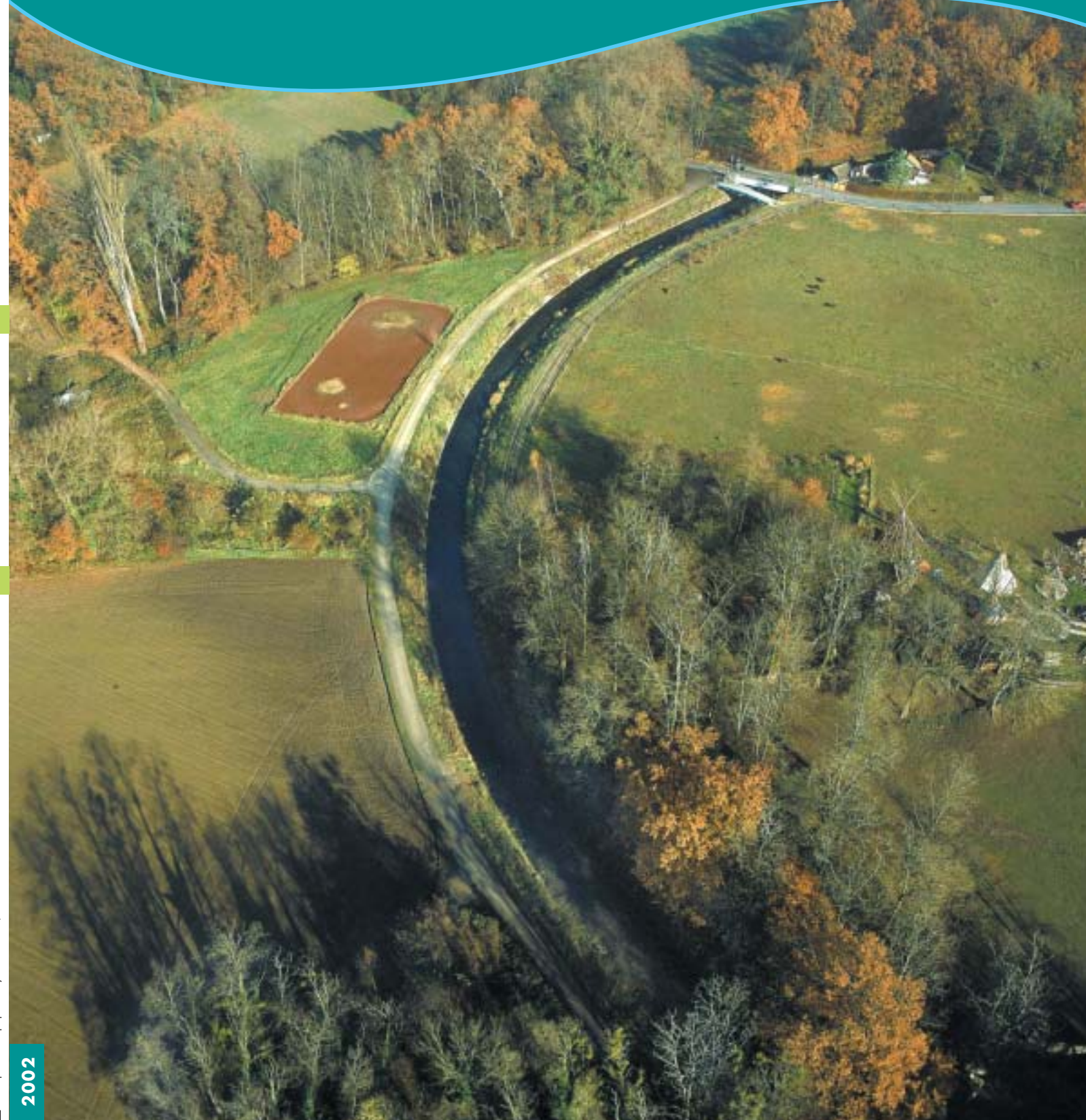
**Service de renaturation des cours
d'eau et des rives**
Rue David Dufour 1 – 1211 Genève 8
Tél. 022 327 7084

Service du lac et des cours d'eau
Rue David Dufour 1 – 1211 Genève 8
Tél. 022 327 4686

MANDATAIRES

Le Groupement SUPERPOSITIONS
regroupe les bureaux suivants :

- **Georges Descombes** : *architecte.*
- **ADR sàrl** : *architectes.*
- **B+C INGENIEURS SA** : *ingénieurs
ruraux (Léman-Eau®).*
- **Z+S INGENIEURS-CIVILS SA** :
ingénieurs civils (Léman-Eau®).
- **BIOTEC SA** : *hydrobiologistes.*
- **Feddersen & Klostermann** :
urbanistes.



Etat de santé

La trace rectiligne du cours d'eau fait partie du paysage de la plaine de l'Aire. Elle offre aux riverains et promeneurs une image figée de ce cours d'eau, domestiqué au début du 20ème siècle essentiellement pour se protéger de ses débordements. Cependant, la correction de l'Aire pose aujourd'hui plus de problèmes qu'elle n'en résout.

Coincée dans son corset de béton, la rivière est devenue gravement malade : elle souffre aujourd'hui d'une grande pauvreté biologique. L'altération de son eau et de ses rives rend pratiquement impossible le développement de la flore et de la faune aquatiques.

Pour des raisons sanitaires, la pêche sportive, la baignade et les pompages sont interdits dans l'Aire depuis 1982, suite à un arrêté du Conseil d'Etat.

En 1995, les conclusions de l'étude transfrontalière consacrée à la revalorisation du bassin de l'Aire ont confirmé ce triste constat. Au delà d'un simple bilan, cette étude a préconisé un certain nombre d'actions indispensables à la revitalisation de l'Aire sur l'ensemble de son cours et de ses affluents

Annoncé dans le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil (RD 312), du 14 janvier 1999, le projet de revitalisation de l'Aire est un point fort du programme de renaturation des cours d'eau et des rives du canton de Genève.

Les cours d'eau situés en zone suburbaine sont souvent l'objet d'attentes contradictoires

venant de milieux divers. Les interactions entre l'aménagement du territoire, le domaine bâti, la zone rurale et la renaturation des cours d'eau nécessitent une collaboration pluridisciplinaire étroite afin d'élaborer un projet susceptible de satisfaire l'ensemble des partenaires concernés.

Dans cette optique, le département de l'Intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie a décidé d'entreprendre l'étude de revitalisation du cours d'eau de l'Aire en ouvrant une procédure dite de « mandats d'étude parallèles » au sens des normes de la Société des ingénieurs et architectes.

Quatre groupes pluridisciplinaires ont été retenus pour élaborer durant 4 mois un projet devant respecter les objectifs du cahier des charges en matière de territoire, de paysage et d'aménagement, d'hydrologie et de morphologie, de protection des biens et des personnes contre les crues, d'entretien du cours d'eau, et enfin de nature et de faune.

En janvier 2001, un jury réunissant des experts dans les domaines précités, des représentants des communes riveraines, de l'agriculture et d'associations de protection de la nature, a relevé la très bonne qualité des projets qui répondent pour l'essentiel, aux objectifs imposés.

Parmi les 4 projets présentés, c'est celui du groupe Superpositions qui a été retenu. Ce projet se distingue notamment sur les points suivants :

- Ouverture très généreuse du paysage sur la rivière.
- Conservation de la trace historique du canal en créant des « jardins » représentatifs des espèces végétales présentes après renaturation du site.
- Promenade sur tout le tracé du cours d'eau tenant compte également de la protection des lieux sensibles.

Un projet de loi demandant les crédits nécessaires pour la revitalisation de l'Aire sur un premier tronçon genevois et pour l'étude d'ensemble (PL 8490) a ensuite été déposé devant le Grand Conseil en mars 2001.

Acceptée par le parlement à la fin de l'été 2001, la loi a permis au groupe Superpositions épaulé par les services concernés de l'Etat d'affiner l'étude du tronçon pilote pour aboutir au projet déposé en autorisation de construire à la fin 2001. Les travaux devraient pouvoir débuter en juin et se terminer en décembre 2002.

Quant au projet d'ensemble de revitalisation de l'Aire, sa réalisation pourra être envisagée par étapes sur une période de 5 à 8 ans. De façon à respecter au mieux la liberté de décision et de choix du parlement, chaque étape de travaux de renaturation sera conçue avec cohérence.

Ainsi la réalisation d'une étape n'implique pas forcément l'exécution des suivantes.



Projet de revitalisation de l'Aire : 4,5 km de renaturation de rivière intégrant nature, agriculture, paysage, aménagement, fonctions et usages du cours d'eau, loisirs et détente.

OBJECTIF

du projet de revitalisation de l'Aire

Restaurer un lit et des berges naturelles, dans la perspective du développement durable.

L'élargissement du lit et la création de méandres dans un espace dit de sécurité, permettront à la rivière de retrouver une liberté d'écoulement.

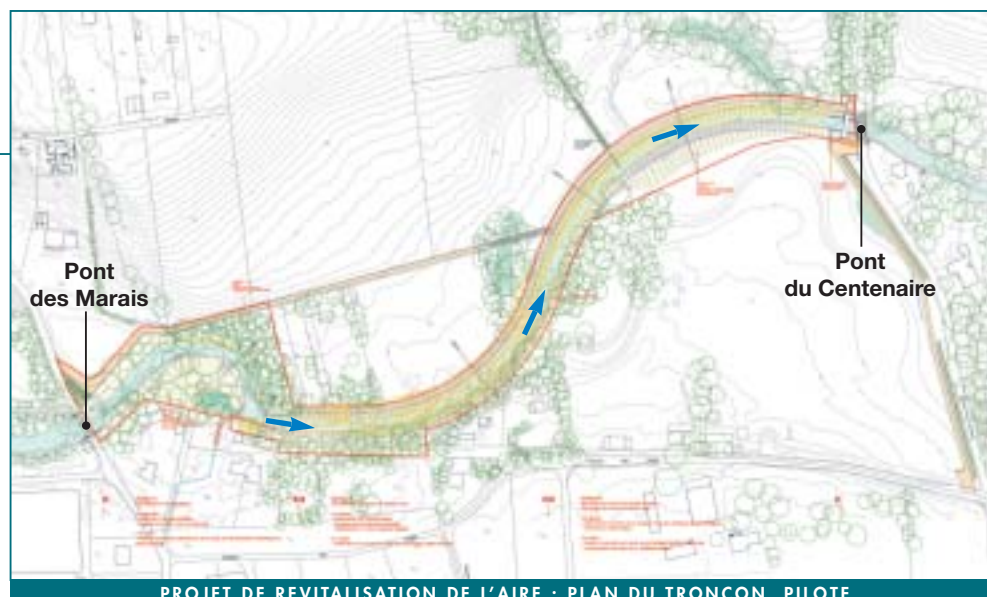
La grande variété de milieux ainsi créés sera de nature à favoriser l'épanouissement d'une flore et d'une faune à nouveau diversifiées.

Le tronçon pilote

Pont des Marais – Pont du Centenaire :

Ce tronçon de l'Aire d'une distance de 600 mètres environ, situé à cheval sur les communes d'Onex et de Confignon, se veut expérimental : il permettra aux spécialistes de tester les solutions choisies.

L'expérience acquise pourra alors bénéficier aux étapes suivantes du projet d'ensemble.



PROJET DE REVITALISATION DE L'AIRE : PLAN DU TRONÇON PILOTE

Au delà du tronçon pilote

La revitalisation du lit et des berges de l'Aire constitue une composante indispensable pour lui restituer ses fonctions biologiques principales et pour rétablir la plupart des usages dédiés au cours d'eau.

Elle ne suffira cependant pas à retrouver une qualité et une quantité d'eau satisfaisantes.

Effectif depuis la fin 2001, le raccordement des stations d'épuration de la plaine de l'Aire et de Saint-Julien (France) sur celle d'Aire, va améliorer la qualité de l'eau, mais accentuera le déficit hydrique estival dont est affectée l'Aire.

Une meilleure gestion de la ressource en eau au niveau de l'ensemble du bassin versant est

nécessaire pour atteindre pleinement les objectifs du projet.

Cette gestion est intégrée au contrat de rivières transfrontalier entre Arve et Rhône, qui lie en partenariat le canton de Genève à ses amis et voisins de Haute-Savoie.